

Maîtrise en pharmacothérapie avancée F.A.Q.

Q1. Quelles sont les dates importantes à retenir pour le processus d'admission?

R1. La date limite pour la réception d'une demande d'admission est le 1^{er} mars chaque année. Elle est faite en ligne via le module Capsule du site web de l'Université Laval. Le test écrit obligatoire a habituellement lieu à mars. Si nécessaire, les entrevues ont lieu dans les semaines suivantes. Toutes les informations sur le processus d'admission se retrouvent à l'adresse suivante: <http://www.pha.ulaval.ca/etudes/programmes/maitrise-en-pharmacotherapie-avancee/>

Q2. Dois-je fournir des références avec ma demande d'admission?

R2. Le candidat doit fournir 2 [rapports d'appréciation](#) (REG-135-AD) provenant d'employeurs, superviseurs, professeurs, maîtres de stage, etc.) et [1 rapport d'appréciation](#) d'un pharmacien provenant d'un établissement de santé. Les rapports peuvent être envoyés directement à la Faculté par courriel à pha@pha.ulaval.ca ou au Bureau du registraire par le répondant ou par le candidat selon le choix du répondant.

De plus, la Faculté de pharmacie demande de compléter et d'envoyer le [curriculum vitae standardisé](#) au plus tard le 1er mars. Aucune lettre de motivation n'est nécessaire.

Q3. Qu'est-ce que le test écrit et est-ce que tous ceux qui font une demande d'admission doivent le passer?

R3. Le test écrit est obligatoire pour toute personne déposant une demande d'admission au programme. Le test comprend diverses questions et quelques mises en situation ressemblant à une entrevue sous forme écrite. Il ne s'agit pas d'un test mesurant les connaissances, mais bien les aptitudes au travail de pharmacien en établissement de santé. Le test a lieu à une date fixe en présentiel à l'université et chaque candidat doit y confirmer sa présence. Si un candidat a une contrainte de déplacement (ex. : en stage à l'extérieur de Québec à la date du test), il doit trouver un répondant pharmacien pour faire le test en même temps que tous les candidats.

Q4. Pourquoi suis-je convoqué en entrevue?

R4. Environ le quart des candidats sont convoqués en entrevue. Elle sert à préciser certains éléments du dossier (participation étudiante, engagement dans le milieu, expérience de travail, etc.). Les candidats effectuant un retour aux études sont habituellement convoqués en entrevue pour s'assurer de leur motivation. Cette entrevue dure environ 30 minutes.

Q5. Comment saurai-je si je suis accepté dans le programme?

R5. La décision de la Direction de programme se prend à la mi-avril. La décision d'admission (offre d'admission, refus ou de liste d'attente) vous parviendra par courriel à votre adresse institutionnelle «@ulaval.ca». Vous serez invité à répondre à l'offre d'admission en respectant le délai demandé, par voie électronique sur le site www.capsule.ulaval.ca

Q6. Est-ce que le programme est contingenté?

R6. Le nombre d'étudiants admis dans le programme chaque année est limité par les places disponibles dans les établissements de santé qui offrent le programme à temps plein, ainsi que par le nombre de bourses offertes par le MSSS. À cause de ces facteurs, environ 35 étudiants peuvent être admis au programme chaque année.

Q7. Je suis déjà pharmacien et j'aimerais faire ma maîtrise. Y a-t-il une possibilité de faire la maîtrise à temps partiel?

R7. Un cheminement à temps partiel est possible pour un étudiant qui le désire. Ce cheminement est traditionnellement réservé aux pharmaciens exerçant déjà en établissement de santé sans détenir la maîtrise en pharmacothérapie avancée et souhaitant poursuivre leur travail à titre de pharmaciens dans cet établissement. Le candidat est responsable de faire les démarches auprès de son employeur pour obtenir une libération pour réaliser sa formation et auprès du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec pour bénéficier d'un support financier.

La durée proposée pour ce programme est de deux ans, mais pourrait s'échelonner sur un maximum de quatre ans. Le programme comporte les mêmes exigences que le cheminement régulier sauf pour la durée de sa réalisation. Ce cheminement permet habituellement d'effectuer une alternance travail-stage. Les cours de la première session sont habituellement faits à temps plein, vu que certains cours sont préalables aux stages. L'étudiant à temps partiel doit être présent aux activités obligatoires fixes dans le temps (ex. : journée de présentation des controverses de gestion, Journée recherche, Journée de présentation orale de l'essai).

Également, l'étudiant devra respecter les exigences minimales requises pour demeurer inscrit à son programme d'études et se conformer aux règlements des études de l'Université Laval. Un calendrier personnalisé des activités est déterminé avec la direction de programme. Ce calendrier comprend la répartition des activités obligatoires du programme et les échéanciers ainsi que les milieux de stages proposés.

Q8. Est-ce qu'il y a une rémunération reliée à la maîtrise?

R8. Le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) offre un programme de bourses à la maîtrise en pharmacothérapie avancée. La dernière entente prévoit une bourse de 40000\$ non imposable au provincial (montant sujet à changement). En contrepartie de la bourse, l'étudiant doit s'engager à travailler l'équivalent de deux années à temps complet dans un établissement de santé québécois à la fin de ses études. La bourse est versée sous forme de salaire par l'établissement de santé où l'étudiant effectue sa maîtrise à partir du début des stages en établissement.

Q9. Quelles sont les activités reliées au programme?

R9. La maîtrise en pharmacothérapie avancée débute par une session de cours, suivie de trois sessions en établissement de santé comprenant un total de huit stages dans des secteurs cliniques différents. Durant la maîtrise, l'étudiant doit réaliser sept activités de communication (ex. : présentation de pharmacothérapie, présentation de cas). Des périodes de validation des ordonnances ainsi que d'autres activités favorisant l'exposition aux diverses facettes du travail du pharmacien en établissement de santé sont également prévues. Finalement, le programme de maîtrise demande la réalisation d'un projet de recherche (essai) (protocole, collecte et analyse des données, présentation d'une affiche, présentation orale, rédaction sous forme d'article scientifique).

Q10. Où se déroulera ma maîtrise?

R10. Les cours de la première session sont donnés sur le campus de l'Université Laval. Les stages se déroulent dans les centres hospitaliers qui offrent le programme de maîtrise à temps complet ainsi que dans les milieux offrant des stages cliniques externes. De plus, durant la maîtrise, certaines activités obligatoires se déroulent sur le campus de l'Université Laval (ex. : journée de présentation orale des essais, Journée recherche)

Q11. Est-ce que je pourrai choisir mon milieu d'établissement de santé principal?

R11. Chaque étudiant est assigné à un établissement de santé où il réalisera la majeure partie de sa maîtrise. Dix centres hospitaliers offrent le programme de maîtrise à temps complet, soit les cinq centres du CHU de Québec, l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec, l'hôpital de Rimouski, l'hôtel-Dieu de Lévis, l'hôpital Pierre Boucher et l'hôpital de Chicoutimi. Des visites de ces milieux sont offertes aux étudiants avant le début du programme. Ils doivent ensuite faire leurs choix en classant les milieux en ordre de préférence. Les milieux sont ensuite attribués selon les préférences des étudiants, avec tirage au sort si la capacité d'un milieu est dépassée.

Q12. Durant la maîtrise, est-ce que nous restons toujours dans le même milieu?

R12. Deux stages sur un total de huit se déroulent à l'extérieur du milieu principal de formation de l'étudiant. Un des deux stages doit être effectué dans un milieu offrant le programme de maîtrise à temps complet et l'autre doit être choisi parmi plusieurs secteurs cliniques offerts dans plusieurs établissements de la province. L'étudiant doit fournir ses préférences de choix de stages externes et ceux-ci sont répartis lors d'une rencontre entre les pharmaciens responsables.

Q13. Comment s'effectue l'attribution des projets de recherche? Est-ce que je devrai trouver moi-même une idée de projet?

R13. Une fois par année, les pharmaciens des établissements offrant le programme de maîtrise doivent soumettre des projets à la Faculté de pharmacie, en nombre suffisant pour laisser un choix aux futurs étudiants. Ces projets sont soit des projets individuels ou des projets pouvant être réalisés par deux étudiants du même milieu ou de milieux différents. Un comité d'évaluation analyse ensuite l'intérêt et la faisabilité de chaque projet et donne une approbation aux milieux. Par la suite, lorsque les étudiants se sont vus attribuer leur milieu d'établissement principal, ils prennent connaissance des différents projets disponibles pour leur milieu et choisissent leur projet selon leurs intérêts.

Q14. Sommes-nous épaulés dans la réalisation du projet de recherche?

R14. Un encadrement est assuré auprès de l'étudiant par un ou deux responsables hospitaliers et un responsable universitaire. Une période d'un mois pour la collecte de données est prévue au programme.

Q15. Les résultats du projet sont-ils présentés? Y a-t-il des possibilités de publier notre projet?

R15. Les étudiants doivent présenter leurs résultats lors d'activités obligatoires (Journée recherche, Journée de présentation orale des essais). Ils sont aussi encouragés à diffuser leurs résultats de façons variées (ex. : présentation par affiche à un congrès, publication d'un article). Il est à noter que pour faciliter le travail de l'étudiant, l'essai est rédigé sous forme d'article scientifique.